FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

# Exterior Wood Shield

## RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE

### 1.1. Identificateur de produit

| | |
|---|---|
| *Marque commerciale:* | Exterior Wood Shield |
| *N° de produit:* | 590001 |

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

| | |
|---|---|
| *Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange:* | Aucune connue. |
| *Utilisations déconseillées :* | Aucune connue. |

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

| | |
|---|---|
| *Nom et adresse de l'entreprise:* | **WOCA Denmark A/S**<br>Tværvej 6<br>6640 Lunderskov<br>Danemark<br>+45 9958 5600 |
| *Personne à contacter:* | WOCA Denmark |
| *Courriel:* | info@wocadenmark.com |
| *Révision:* | 11/06/2026 |
| *Version de la fiche de données de sécurité:* | 1.0 |

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoisons: +32 (0) 70 245 245 (7 jours sur 7, 24 heures sur 24)
Voir la rubrique 4 concernant premiers secours.

## RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Non classé selon le Règlement (CE) n° 1272/2008.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

| | |
|---|---|
| *Pictogramme(s) de danger:* | Sans objet. |
| *Mention d'avertissement:* | Sans objet. |
| *Mention(s) de danger:* | Sans objet. |
| *Conseil(s) de prudence:* | |
| *Générales:* | Sans objet. |

| | |
|---|---|
| *Précautions:* | Sans objet. |
| *Intervention:* | Sans objet. |
| *Stockage:* | Sans objet. |
| *Élimination:* | Sans objet. |
| *Substances dangereuses:* | Ne contient aucune substance devant être mentionnée sur l'étiquette. |
| *Autre étiquetage:* | EUH208, Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; 1,2-benzisothiazolin-3-one. Peut produire une réaction allergique.<br>EUH210, Fiche de données de sécurité disponible sur demande. |

### 2.3. Autres dangers

| | |
|---|---|
| *Autre:* | Ce produit contient une substance tPtB et/ou PBT: octaméthylcyclotétrasiloxane; [D4] (PBT / vPvB)<br>Ce produit ne contient aucune substance considérée comme étant un perturbateur endocrinien conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2023/707 de la Commission. |

## RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1. Substances

Sans objet. Ce produit est un mélange.

### 3.2. Mélanges

| Produit/composant | Identifiants | % w/w | Classification | Note |
|---|---|---|---|---|
| 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; 1,2-benzisothiazolin-3-one | N° CAS : 2634-33-5<br>N° CE: 220-120-9<br>REACH: 01-2120761540-60-XXXX<br>N° index : 613-088-00-6 | <0.05% | Acute Tox. 4, H302 (450.0 mg/kg bw)<br>Skin Irrit. 2, H315<br>Skin Sens. 1A, H317 (SCL: 0,036 %)<br>Eye Dam. 1, H318<br>Acute Tox. 2, H330<br>Aquatic Acute 1, H400 (M=1)<br>Aquatic Chronic 1, H410 (M=1) | |
| bronopol (INN); 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol | N° CAS : 52-51-7<br>N° CE: 200-143-0<br>REACH: 01-2119980938-15-XXXX<br>N° index : | <0.05% | Acute Tox. 4, H302<br>Acute Tox. 4, H312<br>Skin Irrit. 2, H315<br>Eye Dam. 1, H318<br>STOT SE 3, H335<br>Aquatic Acute 1, H400 (M=10)<br>Aquatic Chronic 1, H410 (M=1) | |
| octaméthylcyclotétrasiloxane; [D4] | N° CAS : 556-67-2<br>N° CE: 209-136-7<br>REACH: 01-2119529238-36-XXXX<br>N° index : 014-018-00-1 | <0.05% | Flam. Liq. 3, H226<br>Repr. 2, H361f<br>Aquatic Chronic 1, H410 (M=10) | [3], [5], [6], [7] |

Le texte intégral des phrases H se trouve dans la rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées dans la rubrique 8, à condition d'être disponibles

**Autres informations**

[3] Selon REACH, annexe XVII, la substance est soumis à des restrictions.
[5] Une substance reprise dans la liste des substances candidates extrêmement préoccupantes (SVHC).
[6] La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
[7] La substance remplit les critères des vPvB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

## RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

| | |
|---|---|
| *Généralités:* | En cas d'accident : Contactez un médecin ou l'hôpital ou Centre Antipoisons: +32 (0) 70 245 245 (7 jours sur 7, 24 heures sur 24), apportez l'étiquette ou bien la présente fiche de données de sécurité.<br>En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance. |
| *Inhalation:* | En cas de gêne : sortez la personne à l'air frais. |
| *Contact cutané:* | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à eau savonneuse.<br>Retirez les vêtements et chaussures contaminés. Lavez soigneusement avec de l'eau et du savon la peau qui a été en contact avec le produit. N'utilisez PAS de produits solvants ou de diluants.<br>En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. |
| *Contact visuel:* | Rincer délicatement à l'eau tiède. Retirer les éventuelles lentilles de contact si cela est facile à faire. Continuer à rincer. En cas d'irritation ou de gêne oculaire persistante : consulter un médecin. |
| *Ingestion:* | Rincez la bouche abondamment et buvez de grandes quantités d'eau. En cas de gêne continue : consultez une assistance médicale et présentez cette fiche de données de sécurité. |
| *Brûlure:* | Sans objet. |

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effet sensibilisants : Le produit contient des substances qui peuvent causer des réactions allergiques au contact de la peau. La réaction allergique survient typiquement 12 à 72

heures après l'exposition à l'allergène et a lieu lorsque l'allergène pénètre dans la peau et réagit avec les protéines. Les système immunitaire du corps considère les protéines chimiques comme des éléments étrangers et tente de les éliminer.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter selon les symptômes.

### Informations pour le médecin

Apportez la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.

## RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : mousse résistant aux alcools, acide carbonique, poudre, eau atomisée.
Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risquerait de propager l'incendie.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le feu va dégager une épaisse fumée. L'exposition aux produits de décomposition représente un danger pour la santé. Les récipients fermés exposés au feu sont refroidis avec de l'eau. Ne laissez pas de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie s'écouler dans les égouts et les cours d'eau.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Pas d'exigences particulières.

## RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Les zones contaminées peuvent être glissantes.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne déversez pas dans les lacs, les ruisseaux, les égouts, etc.
Tenir les personnes non autorisées éloignées du déversement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenez et collectez les déversements avec un matériau absorbant non combustible, par exemple du sable, de la terre, de la vermiculite ou de la terre de diatomées, et placez-les dans un récipient pour les éliminer conformément aux réglementations locales.
Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage ordinaires. Evitez les solvants.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 "Considérations relatives à l'élimination" sur la manipulation des déchets.
Voir la rubrique 8 "Contrôles de l'exposition/protection individuelle" pour les mesures de protection.

## RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.
Voir la rubrique 8 «Contrôles de l'exposition/protection individuelle» pour des renseignements sur les dispositifs de protection individuelle.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aucune condition spéciale requise

| | |
|---|---|
| *Les compatibilités en matière de conditionnement:* | A conserver dans des récipients qui contiennent toujours le même matériau que l'original. |
| *Conditions de stockage:* | Pas d'exigences particulières. |
| *Matières incompatibles:* | Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts. |

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit doit être utilisé exclusivement pour les applications décrites la rubrique 1.2.

## RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

Le produit ne contient aucune substance énumérée dans la liste de la Belgique des substances avec une limite d'exposition en milieu de travail.

**DNEL**

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; 1,2-benzisothiazolin-3-one

| **Durée :** | **Voie d'exposition :** | **DNEL :** |
|---|---|---|
| Effets systématiques à long terme - population globale | Cutanée | 345 µg/kg/jour |
| Effets systématiques à long terme - Travailleurs | Cutanée | 966 µg/kg/jour |
| Effets systématiques à long terme - population globale | Inhalation | 1.2 mg/m³ |
| Effets systématiques à long terme - Travailleurs | Inhalation | 6.81 mg/m³ |

bronopol (INN); 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol

| **Durée :** | **Voie d'exposition :** | **DNEL :** |
|---|---|---|
| Effets locaux à court terme - population globale | Cutanée | 4 µg/cm² |
| Effets locaux à court terme - Travailleurs | Cutanée | 8 µg/cm² |
| Effets locaux à long terme - population globale | Cutanée | 4 µg/cm² |
| Effets locaux à long terme - Travailleurs | Cutanée | 8 µg/cm² |
| Effets systématiques à court terme - population globale | Cutanée | 2.1 mg/kg/jour |
| Effets systématiques à court terme - Travailleurs | Cutanée | 6 mg/kg/jour |
| Effets systématiques à long terme - population globale | Cutanée | 700 µg/kg/jour |
| Effets systématiques à long terme - Travailleurs | Cutanée | 2 mg/kg/jour |
| Effets locaux à court terme - population globale | Inhalation | 600 µg/m³ |
| Effets locaux à court terme - Travailleurs | Inhalation | 2.5 mg/m³ |

| | | |
|---|---|---|
| Effets locaux à long terme - population globale | Inhalation | 600 µg/m³ |
| Effets locaux à long terme - Travailleurs | Inhalation | 2.5 mg/m³ |
| Effets systématiques à court terme - population globale | Inhalation | 1.8 mg/m³ |
| Effets systématiques à court terme - Travailleurs | Inhalation | 10.5 mg/m³ |
| Effets systématiques à long terme - population globale | Inhalation | 600 µg/m³ |
| Effets systématiques à long terme - Travailleurs | Inhalation | 3.5 mg/m³ |
| Effets systématiques à court terme - population globale | Orale | 500 µg/kg/jour |
| Effets systématiques à long terme - population globale | Orale | 180 µg/kg/jour |

octaméthylcyclotétrasiloxane; [D4]

| **Durée :** | **Voie d'exposition :** | **DNEL :** |
|---|---|---|
| Effets locaux à long terme - population globale | Inhalation | 13 mg/m³ |
| Effets locaux à long terme - Travailleurs | Inhalation | 73 mg/m³ |
| Effets systématiques à long terme - population globale | Inhalation | 13 mg/m³ |
| Effets systématiques à long terme - Travailleurs | Inhalation | 73 mg/m³ |
| Effets systématiques à long terme - population globale | Orale | 3.7 mg/kg/jour |

**PNEC**

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; 1,2-benzisothiazolin-3-one

| **Voie d'exposition :** | **Durée d'exposition :** | **PNEC :** |
|---|---|---|
| Eau de mer | | 403 ng/L |
| Eau douce | | 4.03 µg/L |
| Emission intermittente (eau douce) | | 1.1 µg/L |
| Installation de traitement des eaux usées | | 1.03 mg/L |
| Rejets intermittents (eau de marines) | | 110 ng/L |
| Sédiments en eau de marines | | 4.99 µg/kg |
| Sédiments en eau douce | | 49.9 µg/kg |
| Sol | | 3 mg/kg |

bronopol (INN); 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol

| **Voie d'exposition :** | **Durée d'exposition :** | **PNEC :** |
|---|---|---|
| Eau de mer | | 520 ng/L |
| Eau douce | | 1.25 µg/L |
| Emission intermittente (eau douce) | | 265 ng/L |
| Installation de traitement des eaux usées | | 430 µg/L |
| Sédiments en eau de marines | | 8.944 µg/kg |
| Sédiments en eau douce | | 21.5 µg/kg |

| | | |
|---|---|---|
| Sol | | 210 µg/kg |

octaméthylcyclotétrasiloxane; [D4]

| **Voie d'exposition :** | **Durée d'exposition :** | **PNEC :** |
|---|---|---|
| Eau de mer | | 150 ng/L |
| Eau douce | | 1.5 µg/L |
| Installation de traitement des eaux usées | | 10 mg/L |
| Prédateurs | | 41 mg/kg |
| Sédiments en eau de marines | | 300 µg/kg |
| Sédiments en eau douce | | 3 mg/kg |
| Sol | | 840 µg/kg |

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Appliquer un contrôle général pour éviter une exposition inutile.

*Précautions générales:* La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

*Scénarios d'exposition:* Aucun scénario d'exposition n'est mis en œuvre pour ce produit.

*Limite d'exposition:* Il n'existe pas de limites d'exposition pour les substances contenues dans le produit.

*Mesures techniques:* Suivez les précautions habituelles quand vous utilisez le produit. Évitez de respirer les vapeurs.

*Mesures d'hygiène:* Se laver les mains après utilisation.

*Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement:* Pas d'exigences particulières.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipement de protection personnelle**

*Généralités:* Pas d'exigences particulières.

*Équipements respiratoires:*
Pas d'exigences particulières.

*Protection de la peau:*
Pas d'exigences particulières.

*Protection des mains:*
Pas d'exigences particulières.

*Protection des yeux:*
Pas d'exigences particulières.

## RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

*État physique:* Liquide

*Couleur:* Aucune information disponible.

*Odeur / Seuil olfactif (ppm):* Aucune information disponible.

| | |
|---|---|
| *pH:* | Aucune information disponible. |
| *Densité (g/cm³):* | Aucune information disponible. |
| *Viscosité cinématique:* | Aucune information disponible. |
| *Caractéristiques des particules:* | Ne s'applique pas aux liquides. |

**Changement d'état**

| | |
|---|---|
| *Point de fusion/point de congélation (°C):* | Aucune information disponible. |
| *Le point/l'intervalle de ramollissement (°C):* | Ne s'applique pas aux liquides. |
| *Point d'ébullition (°C):* | Aucune information disponible. |
| *Pression de vapeur:* | Aucune information disponible. |
| *Densité de vapeur relative :* | Aucune information disponible. |
| *Température de décomposition (°C):* | Aucune information disponible. |

**Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie**

| | |
|---|---|
| *Point d'éclair (°C):* | Aucune information disponible. |
| *Inflammabilité (°C):* | Aucune information disponible. |
| *Température d'auto-inflammation (°C):* | Aucune information disponible. |
| *Limite d´explosivité (% v/v):* | Aucune information disponible. |

**Solubilité**

| | |
|---|---|
| *Solubilité dans l'eau:* | Aucune information disponible. |
| *n-octanol/coefficient d'eau (LogKow):* | Aucune information disponible. |
| *Solubilité dans la graisse (g/L):* | Aucune information disponible. |

### 9.2. Autres informations

| | |
|---|---|
| *D'autres paramètres physiques et chimiques:* | Aucune information disponible. |
| *Capacités oxydantes:* | Aucune information disponible. |

## RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité
Aucune information disponible.

### 10.2. Stabilité chimique
Le produit est stable dans les conditions indiquées à la rubrique 7 (Manipulation et stockage).

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Aucune connue.

### 10.4. Conditions à éviter
Aucune connue.

### 10.5. Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne doit être produit.

## RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

**Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Sensibilisation respiratoire**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Sensibilisation cutanée**

Le produit contient des substances qui peuvent provoquer des réactions allergiques chez les personnes déjà sensibilisées.

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

Aucune connue.

### 11.2. Informations sur les autres dangers

**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme ayant des propriétés qui provoquent des troubles hormonaux vis-à-vis de la santé.

**Autres informations**

Aucune connue.

## RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### 12.2. Persistance et dégradabilité
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### 12.4. Mobilité dans le sol
Aucune information disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB
Ce produit contient une substance tPtB et/ou PBT:
octaméthylcyclotétrasiloxane; [D4] (PBT / vPvB)

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien
Ce mélange/produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien

### 12.7. Autres effets néfastes
Aucune connue.

## RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets
Le produit n'est pas concerné par la réglementation sur les déchets dangereux.
Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.

*Code CED:* Sans objet.

### Emballages pollués
Les emballages avec des résidus de produit sont éliminés en suivant les mêmes règles que pour le produit lui-même.

## RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

| | 14.1 ONU | 14.2 Désignation officielle de transport | 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | 14.4 PG* | 14.5. Env** | Autres informations : |
|---|---|---|---|---|---|---|
| ADR/ADN/RID | - | - | - | - | - | - |
| IMDG | - | - | - | - | - | - |
| IATA | - | - | - | - | - | - |

* Groupe d'emballage
** Dangers pour l'environnement

### Autre
Marchandises non dangereuses conformément à ADR/ADN/RID, IATA et IMDG.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Sans objet.

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

| | |
|---|---|
| *Limites d'utilisation:* | Aucune particulière. |
| *Demandes de formation spécifique:* | Pas d'exigences particulières. |
| *Protection contre les accidents majeurs - Categories / Substances dangereuses désignées:* | Sans objet. |
| *REACH, Annexe XVII:* | octaméthylcyclotétrasiloxane; [D4] est soumis aux restrictions REACH (N° entrée 70).<br>octaméthylcyclotétrasiloxane; [D4] est soumis aux restrictions REACH (N° entrée 40). |
| *REACH - Liste des substances candidates extrêmement préoccupantes :* | octaméthylcyclotétrasiloxane; [D4] incluse dans la liste des substances candidates extrêmement préoccupantes (SVHC). |
| *Autre:* | Sans objet. |
| *Sources:* | Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.<br>Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP).<br>Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH). |

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

## RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

### Précisions sur les phrases H dont il est question dans la rubrique 3

H226, Liquide et vapeurs inflammables.
H302, Nocif en cas d'ingestion.
H312, Nocif par contact cutané.
H315, Provoque une irritation cutanée.
H317, Peut provoquer une allergie cutanée.
H318, Provoque de graves lésions des yeux.
H330, Mortel par inhalation.
H335, Peut irriter les voies respiratoires.
H361f, Susceptible de nuire à la fertilité

H400, Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410, Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## Abréviations et acronymes

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure
ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
CAS = Chemical Abstracts Service
CE = Conformité Européenne
CVI = Conteneurs en Vrac Intermédiaires
CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
COV = Composés Organiques Volatils
CPSE = Concentration Prédite Sans Effet
CSA = Evaluation de la Sécurité Chimique
CSR = Rapport sur la Sécurité Chimique
DMEL = Dose dérivée avec effet minimum
DNEL = Dose dérivée sans effet
ds = les déchets spéciaux
EC = Concentration efficace
ED = Dose efficace
EINECS = Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
EL = Chargement efficace
ErC = Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %
ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
EuPCS = Système européen de catégorisation des produits
FBC = Facteur de Bioconcentration r
Mention EUH = mention de danger spécifique CLP
HP = Code de propriété de dange
IARC = Le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC)
IATA = Association Internationale du Transport Aérien
IC = Concentration inhibitrice maximale X
code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
LC = Concentration létale
LCLo = a valeur est la concentration la plus faible d'une substance dans l'air qui aurait causé la mort d'animaux ou d'humains
LD = Dose létale
LOAEC = Concentration minimale pour un effet nocif observé
LOAEL = Dose minimale pour un effet nocif observé
LOEC = Concentration minimale pour un effet observé
LL = Chargement létal
LogKoc = Logarithme du coefficient de partage carbone organique–eau
LogKoe = Coefficient de partage octanol/eau
LT = temps létal
M = Pour le facteur de multiplication
MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
NOAEC = Concentration sans effet nocif observé

NOAEL = Dose sans effet nocif observé
NOEC = Concentration sans effet observé
NOELR = Taux de chargement sans effet observable
NU = Nations Unies
OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques
PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques
PRP = Le potentiel de réchauffement planétaire
REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques [Règlement (CE) N° 1907/2006]
RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
RRN = Numéro d'enregistrement REACH
sc = les autres déchets soumis à contrôle
scd = autres déchets soumis à contrôle qui nécessitent un document de suivi
SCL = Limite de concentration spécifique (LCS).
SE = Scenario d'Exposition
SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
SVHC = Substances extrêmement préoccupantes
TDAA = Température de décomposition auto-accélérée
vPvB = Très Persistant et très Bioaccumulable
TSOC-ER = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Répétée
TSOC-EU = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Unique
TWA = Moyenne pondérée dans le temps
UVBC = Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques

**Autre**

Conformément à l'Article 31 de REACH, ce produit ne requiert pas de fiche de données de sécurité. Cette fiche de données de sécurité a été créée volontairement afin de fournir des informations pertinentes comme spécifié dans l'Article 32 de REACH.

**Validé par**

Emma Christensen

**Autre**

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique 1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle.
Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit (indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/produits chimiques.
Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.
Pays-langue : BE-fr